

02 Question de Mme Kattrin Jadin au ministre pour l'Entreprise et la Simplification sur "la fermeture de l'agence SABAM à Waimes"

02.01 Kattrin Jadin: Le conseil d'administration de la SABAM a décidé de fermer son agence de Waimes, dans les cantons de l'Est.

Les acteurs culturels de ma région avaient déjà toutes les peines du monde à s'y retrouver tant le site de la SABAM manquait de précision en allemand. Cette fermeture risque d'augmenter la mauvaise application des dispositions légales et administratives en vigueur.

Quid si des organisateurs reçoivent une amende parce qu'ils n'auraient pas compris les dispositions applicables?

Notre spécificité doit être respectée. Que motive la fermeture de l'agence de Waimes? La SABAM garantira-t-elle un bon service aux organisateurs des manifestations culturelles en Communauté germanophone?

02.02 Vincent Van Quickenborne, ministre: La SABAM restructure son réseau d'agences pour réduire ses coûts en centralisant à son siège de Bruxelles l'octroi des autorisations et leur facturation. Les agences sont progressivement remplacées par des bureaux locaux où les agents commerciaux s'occupent encore des activités de prospection, d'information et de contrôle. Cette restructuration est déjà réalisée en Wallonie, à Bruxelles, à Anvers et dans le Brabant flamand. Ce n'est donc pas une question communautaire.

Quant à la qualité du service rendu aux organisateurs des manifestations culturelles en Communauté germanophone, la Sabam dispose de deux collaborateurs germanophones à Eupen et de collaborateurs germanophones à son siège. Les principaux documents seront traduits en allemand.

L'incident est clos.